



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'815
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.213
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 8
Fläche: 70'898 mm²

BERNE FAIT DÉVISSER LES GUIDES

LOI ABROGÉE Les professionnels des sports à risque sont furieux. A peine en vigueur, la réglementation, votée pour offrir un meilleur cadre sécuritaire, se retrouve pour la deuxième fois dans le paquet d'économies du Conseil fédéral.

«Trop de bureau-
cratie. Et des
tâches admini-
stratives supplémen-
taires.» Ce sont là les arguments
de l'homme qui pourrait faire dé-
visser définitivement la toute fraî-
che loi fédérale sur les guides de
montagne et les organisateurs
d'autres activités à risque. Mem-
bre de la Commission des finances
du Conseil national (CdF-N), Al-
bert Vitali (PLR/LU) a proposé ce
début de semaine de réintroduire
ce règlement dans le programme
de stabilisation 2017-2019 du
Conseil fédéral. Autrement dit, de
l'abroger de facto. L'amendement
Vitali a été suivi à une large majo-
rité. Il permettra 150 000 francs
d'économies par an sur des allége-
ments estimés à un milliard par le
gouvernement.

Loi doublon

Egalement membre de la CdF-N,
Jacques Bourgeois (PLR/FR) con-
firme que «le débat a porté sur les
tracasseries administratives et
qu'il ne s'agissait pas tant d'ar-
gent. Chaque branche a ses pro-
pres standards et les cantons déli-
vrent les autorisations. Cette loi
est un doublon.»

Stupeur et tremblements du
côté des professionnels de sports
dits «dangereux» et de leurs par-
tisans politiques à Berne, Valai-
sans en tête, à l'image des deux
conseillères nationales PDC Viola
Amherd et Géraldine Marchand-
Balet. Une bataille lancée dès 1999
par Jean-Michel Cina (conseiller
d'Etat PDC depuis 2005), après
l'accident de canyoning de Saxe-
tenbach (BE) qui avait fait
21 morts. Onze ans pour mettre
sous toit cette loi fédérale datée de
décembre 2010, visant à donner de
hautes garanties de sécurité et de
qualité. Et deux ans et demi de plus
pour son entrée en vigueur en juin
2013.

Guides de mon-
tagne, accompa-
gnateurs, profes-
seurs de ski et
autres prestataires
d'activités com-
merciales et ris-
quées (canyo- >>

**« Quel est le prix d'une vie
humaine? Au bout
de la corde, il y a qui?
C'est une grande moquerie »**

Pierre Mathey, secrétaire général
de l'Association suisse des guides de montagne

Datum: 14.10.2016

 **Le Matin**



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'815
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.213
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 8
Fläche: 70'898 mm²



La profession craint de retomber dans un no man's land juridique et sécuritaire.

Photos: Manuel Lopez/Keystone - Maxime Schmid

ARGUS 
MEDIENBEOBACHTUNG

Medienbeobachtung
Medienanalyse
Informationsmanagement
Sprachdienstleistungen

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
Tel. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Argus Ref.: 63060413
Ausschnitt Seite: 2/3



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'815
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.213
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 8
Fläche: 70'898 mm²

>> ning, rafting, saut à l'élastique...) avaient enfin pu décrocher un outil de régulation et de contrôle pour tout le pays.

De la science-fiction!

«C'est un garde-fou pour les activités outdoor (ex.: hors-piste, espace de randonnées), essentiel à la pratique de nos disciplines respectives. Mais aussi pour les participants. On nage en pleine science-fiction!»
rage Pierre Mathey, président de l'Association suisse des guides de montagne, désormais secrétaire général. «Cette loi définit un cadre précis: qui peut faire quoi. Avec quelles obligations de formations, de perfectionnements, d'assurances professionnelles, de l'application stricte du devoir de diligence. C'est surtout un outil national, enfin. Les cantons vont-ils devoir relégitimer?»

Sur l'aspect financier, secondaire, voire inexistant selon les parlementaires contestataires, le guide Pierre Mathey ne décolère pas: «Quel est le prix d'une vie humaine? Au bout de la corde, il y a

qui? Nous assistons à un manque de respect et à une grande moquerie.»

En novembre 2015, seulement un an et demi après l'entrée en force de la loi, le rapport de stabilisation du Conseil fédéral (CF) annonçait une première abrogation. Avec sa collègue du National Viola Amherd, Géraldine Marchand-Balet avait sorti l'artillerie lourde le mois d'après. Interpellation de la première, motion de la seconde. Vingt-huit conseillers nationaux de tous partis confondus avaient signé. Et plus de quinze associations helvétiques s'étaient engagées à leurs côtés: le CAS, Snowsports, Swiss Outdoor, la Suva, l'USAM, le BPA, les cantons de Berne, des Grisons et du Valais. L'action avait fait mouche. En avril 2016, lors du vote du budget, la loi était retirée du programme de stabilisation financière du CF. Pour s'y retrouver aujourd'hui.

Géraldine Marchand-Balet crie au scandale: «C'est de l'irresponsabilité politique. Jouer avec la sécurité, c'est l'envers du bon sens. Je vais repartir au front et faire pression sur le National.»

Perdu une bataille, pas la guerre. Pierre Mathey conclut en pente douce: «Nous assistons à un véritable jeu de loi.»

EVELYNE EMERI

evelyne.emeri@lematin.ch